



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 429

aux personnes et organismes sur le territoire  
de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska

**A**vis public est par la présente donné que le Règlement numéro 429 modifiant le Règlement numéro 315 relatif au déboisement concernant la mise à jour des dispositions relatives à l'obtention d'un certificat d'autorisation au sein de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Séraphine ainsi que diverses dispositions est entré en vigueur le 18 août 2023.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au centre administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et au secrétariat des municipalités locales formant la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, ce 29 août 2023.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Frédérick Michaud, M.Sc.